

La justice, un service public mal en point !

vendredi 7 février 2020 (Date de rédaction antérieure : 7 février 2020).

A la chancellerie, à la communication, chez Nicole Belloubet ou Sibeth Ndiaye, aujourd'hui comme dans les gouvernements précédents, la tendance à vouloir ramener l'état de santé de services publics particuliers à une série de statistiques ne peut faire oublier que le coeur du service concerne d'abord et avant tout les citoyens qui y sont confrontés.

Et pris ainsi, le service public de la Justice plus encore aujourd'hui qu'hier se porte mal, très mal.

Monsieur X (appelons-le ainsi pour préserver son identité) est incarcéré à Lyon. C'est à Valence que son juge doit le convoquer et l'entendre pour savoir le sort qui lui sera réservé. En l'occurrence l'état du dossier de monsieur X permet d'entrevoir après passage dans le bureau du juge une mise en liberté avec mise à l'épreuve. Seulement voilà...

Une première fois le juge de Valence émet une convocation, mais sans effet. L'absence de moyens matériel permettant le transfert interdira à l'administration d'escorter monsieur X jusqu'au bureau du juge.

Une seconde fois, ce sont les personnels qui sont en nombre insuffisant et donc qui ne peuvent organiser le transfert.

Une troisième fois, l'administration pénitentiaire ne peut satisfaire la demande du juge par manque de véhicule...

Bref, monsieur X est toujours détenu à Lyon. Son juge est toujours à Valence. Et depuis quatre mois il attend patiemment que la justice puisse suivre son cours...

Jacques Cotta

Le 7 janvier 2020